



Non remboursement dépôt de garantie

Par **dadou5821**, le **02/12/2009** à **09:58**

Bonjour, je me permet de vous solliciter car j'ai un problème avec mon ancienne compagne. Nous avons été locataire d'un appartement (elle était sur le bail et pas encore moi) mais j'ai pris en charge le dépôt de garantie et le paiement de tous les loyers. Au bout de 6 mois, nous nous séparons. J'établi un nouveau bail à l'agence à mon nom pour reprendre l'appartement. L'agence me dit que le surplus de loyer payé et le dépôt de garantie ont été remboursé à l'ancien bailleur (ce qui est logique). Problème, mon ancienne compagne ne veut pas me rembourser ces sommes. Est ce que j'ai un recours possible légalement en justifiant le paiement de ma poche ces sommes? Merci infiniment.